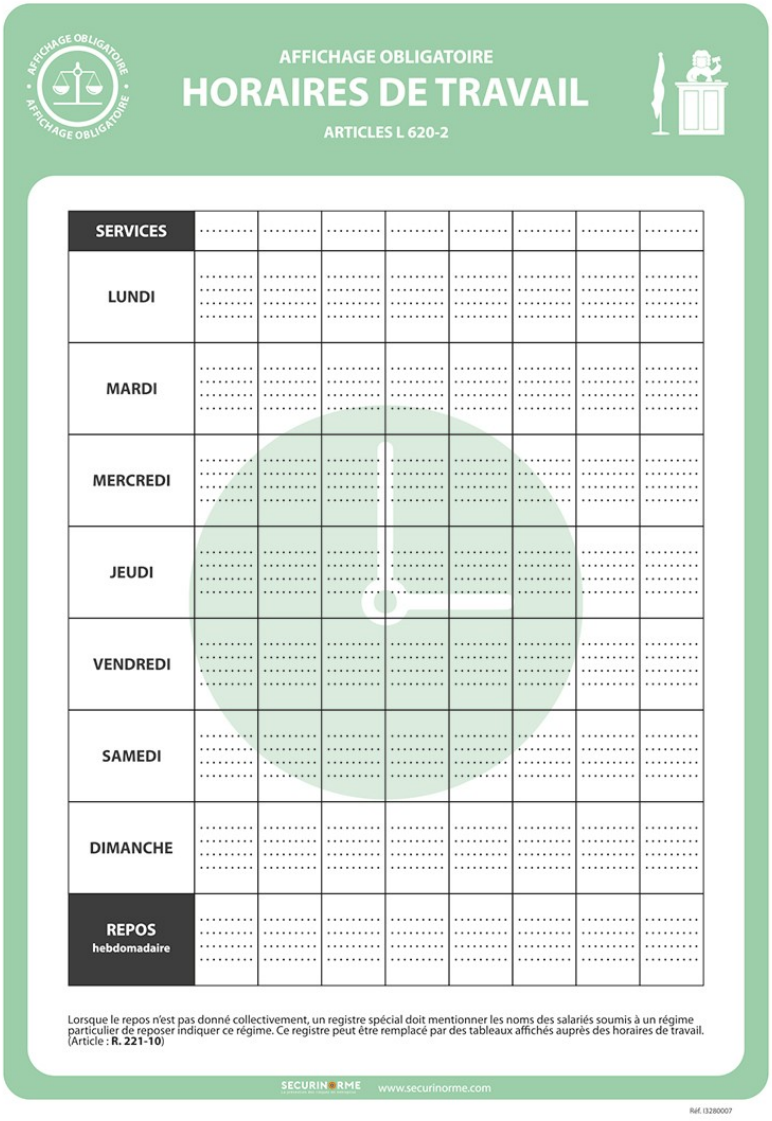
Affiche - Horaires de travail - Format A3 - Papier plastifié

Référence : I3280005



DESCRIPTION :

- Type de produit : Poster d'affichage
- Norme(s) : Conforme à l'article L. 3171-1 du Code du travail
- Dimension : Format A3 (297 x 420 mm)
- Matériau : Support papier 250 gr avec plastification
- Usage : Intérieur et extérieur

INFORMATION PRODUIT

Panneau d'affichage pour une gestion efficace des horaires de travail

Optimisez la gestion de votre entreprise avec notre **panneau d'affichage "Horaires de travail"**, essentiel pour tout environnement professionnel en France. Conforme au Code du travail, ce produit assure une communication claire et précise à l'égard de vos employés, tout en respectant les **normes légales** en vigueur.

Ce panneau est idéal pour :

- Informer les salariés sur leurs **horaires collectifs de travail**.
- Faciliter le contrôle de l'inspection du travail.
- Contribuer au respect de la réglementation.

Caractéristiques principales :

- **Type de produit** : Poster d'affichage.
- **Norme(s)** : Conforme à l'article L. 3171-1 du Code du travail.
- **Dimension** : Format A3 (297 x 420 mm).
- **Matériau** : Support papier 250 gr avec plastification.
- **Usage** : Intérieur et extérieur.
- **Fixation** : Facilement installable avec adhésif (non inclus).

Avantages du produit :

- **Installation rapide**: Disponible en support papier avec plastification, facile à fixer.
- **Durabilité**: Plastification assure une longue durée de vie et une résistance aux manipulations.

Caractéristiques supplémentaires :

- Matériau robuste et résistant.
- Conception adaptée pour tous types d'espaces.

En choisissant ce panneau, vous contribuez non seulement au respect de la législation en matière d'**affichage obligatoire** des horaires, mais aussi à une meilleure organisation de vos équipes et à une communication interne fluide. Pour compléter votre équipement en entreprise, découvrez notre sélection de posters obligatoires et notre gamme d'affichage et registres. Pensez également à explorer nos solutions d'équipement de bureau pour une gestion efficace. En fin de compte, l'affichage des horaires de travail est plus qu'une obligation légale ; c'est un pilier de l'organisation d'entreprise et du bien-être au travail.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. I3280005